

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION DE LA PREVOYANCE
SOCIALE

DECRET N° 64/191 du 22/2/64
:MTPS.DGTFP.DFP.22024.

Portant intégration et nomination de
Monsieur MALCOLM WERÉ dans les cadres
de la catégorie A, hiérarchie I des Ser-
vices Sociaux (Enseignement).

-----oCo-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

-----oCo-----

(/ISAS/

(/u la Constitution du 3 Juillet 1979
(/u la loi n° 25/60 du 12.11.1960 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 3 Juillet 1979
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des
fonctionnaires
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.5.1958 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires
(/u le décret n° 67/304 du 30.9.1967 du 30.9.1967 modifiant
le tableau hiérarchique des cadres de l'Enseignement Secondaire, abro-
geant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret
64/165 du 22.5.1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement
(/u le décret n° 62/150/MF du 9.5.1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories des cadres
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant
statut général des fonctionnaires
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 23.1.1963 fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent
subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires rela-
tifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et re-
classements
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1960 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.01.1961 au décret n° 80/644
du 28.12.1960 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres
(/u le décret n° 81/017 du 26.01.1961 relatif aux intérimaires des
Membres du Gouvernement
(/u le décret n° 81/320 du 3.5.1961 portant nomination d'un
Membre du Conseil des Ministres
(/u la lettre n° 848/MEN-DGAS-DPAS du 20.9.1983 du Directeur
du Personnel et des Affaires Administratives, transmettant le dossier de
candidature constitué par l'intéressé.

D.G.B.

D.C.F.

D E C R E T E

.../...

Yh

ARTICLE 1° En application des dispositions du décret n° 87/504 du 30.9.1987 susvisé, Monsieur MAYOULOU Néré, né le 1°.12.1957 à Dolisie, titulaire de la Licence ES Sciences Economiques (nouveau régime), obtenue à l'Université Marien NGUABI, est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) et nommé au grade de Professeur de Lycée Stagiaire indice 790.

du Ministère

ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition de l'Education Nationale.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé à la rentrée scolaire 1983-1984, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

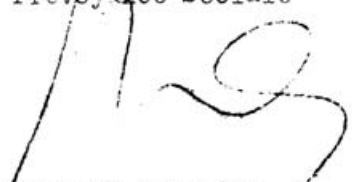
Brazzaville, le 22 février 1984

Le Ministre de l'Education
Nationale

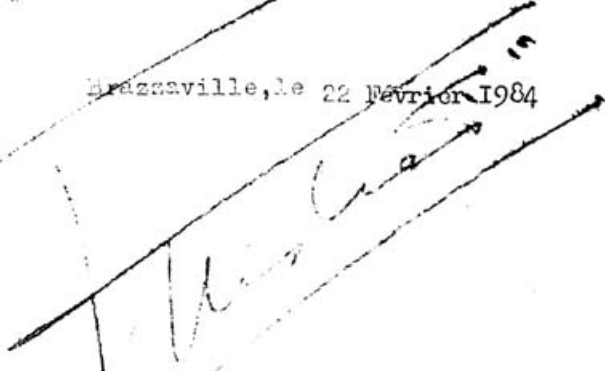


Antoine NDINGA - OBA.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale



Bernard COMBO MATSIONA.



Colonel Louis SYLVAIN-GOMA

Le Ministre des Finances



Itihi Osoétoumba LENCUNDEZOU

AMPLIATIONS/

JORPC	1
DGEFP/DFP.....	3
DFP.BST.....	1
DGB.....	3
DGF.....	1
MEN.....	1
DPAA.....	1
INTERESSE.....	1
DOSSIER.....	3
SGCH/BC.....	2.

